

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER

---



## En bref...

### Adresse touchée

11720, rue Notre-Dame Est

### Investissements

418 000 \$

### Calendrier

Du début de juin à la fin d'octobre 2017

### Horaire

Du lundi au vendredi,  
entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

### Entrepreneur

MA2D construction inc.

## Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades de vos habitations, l'OMHM doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et les balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ les poutres et les colonnes de béton apparentes seront réparées;
- ▶ les garde-corps et certains balcons communautaires seront réparés;
- ▶ les marquises des balcons communautaires seront réparées.

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit, poussière et présence d'équipements.

### Inconvénients majeurs

- ▶ Vous n'aurez **pas accès à vos balcons communautaires** à certains moments. Surveillez les avis à cet effet.
- ▶ **Vous devrez enlever votre climatiseur si l'entrepreneur vous remet un avis à ce sujet.** Cependant, la salle communautaire sera ouverte et climatisée en tout temps.
- ▶ Il est **préférable de fermer vos fenêtres** pour éviter que la poussière entre dans votre logement **lorsque l'entrepreneur travaille à proximité.**
- ▶ Au besoin, l'**OMHM s'assurera de climatiser votre logement** si l'entrepreneur doit **bloquer vos portes et vos fenêtres** pendant quelques jours.

---

*Merci!* Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

## Avec vous



Rencontre d'information du 28 mars 2017 :

- ▶ À cette rencontre, **15 locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ L'OMHM leur a aussi confirmé qu'ils auraient accès à la cour à l'arrière du bâtiment pendant les travaux.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

1. Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :
  - ▶ **dégager les balcons communautaires;**
  - ▶ **enlever votre climatiseur.**
2. Surveillez les **avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
3. Surveillez les **avis sur la porte de votre logement** pour savoir si vous devez enlever votre climatiseur.



### Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation

Québec



**L'OMHM À VOTRE SERVICE!**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

**514 872-OMHM (6646)**

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7